

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de ROCHESERVIÈRE

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA A LA MAIRIE,

LE JEUDI 8 OCTOBRE 2026

à 20 h 30 à la Mairie

ORDRE du JOUR

INTERCOMMUNALITÉ

1. Présentation du rapport d'activités 2025 de Terres de Montaigu Agglomération
2. Adoption du rapport d'Evaluation 2026 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
3. Adoption du montant de l'attribution de compensation 2026

AFFAIRES GÉNÉRALES

4. Mandat Spécial Congrès des Maires de France 2026
5. Présentation du rapport d'activités 2025 d'ATLANTIC'EAU

FINANCES

6. Budget principal : Décision modificative n°1
7. Subvention exceptionnelle 2026 : association de la Tanche de la Boulogne
8. GRDF – Redevance d'occupation du domaine public 2026

URBANISME

9. Procédure d'astreinte financière en cas d'infraction au Code de l'urbanisme

AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE - JEUNESSE

10. Participation Classe ULIS 2024/2025 – Commune de Montaigu-Vendée

RESSOURCES HUMAINES

11. Convention d'adhésion au service de médecine du travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée
12. Convention de mise à disposition par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail
13. Convention définissant les modalités de la prestation « paie à façon » assurée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée
14. Convention d'adhésion au dispositif de signalement proposé par le centre de gestion de la Vendée
15. Adhésion à la prestation « missions temporaires » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée
16. Adhésion à la prestation « chômage » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée

INFORMATIONS DIVERSES

Décisions du Maire
Réfèrent Laïcité